



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
ASTEK

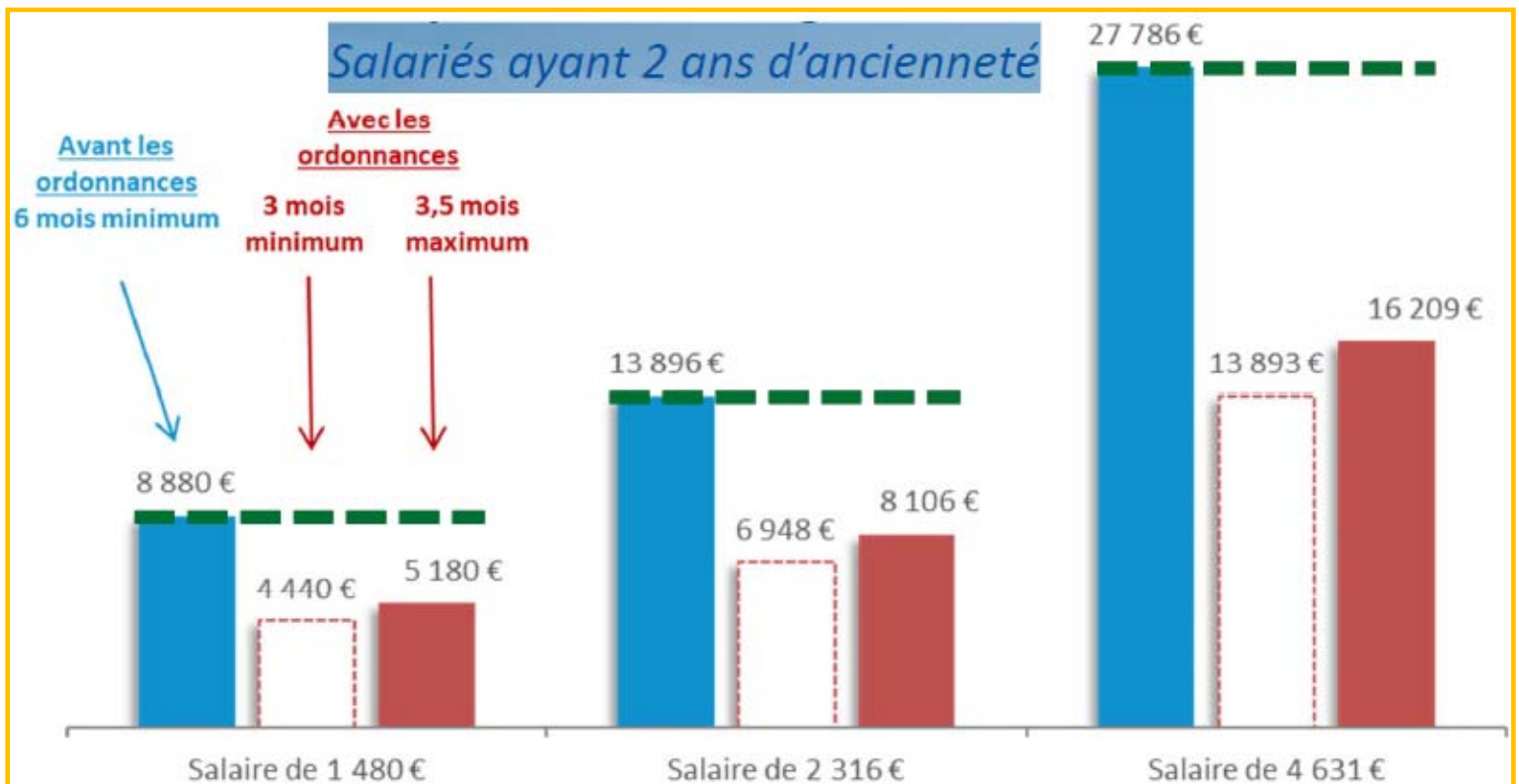
CFDT Astek

Plafonnement des indemnités Prud'homales, ou la contraventionnalisation des licenciements !

Jeudi 14 Dec 2017

Ce qui va changer...

Dans le cadre des ordonnances *prescrites* et signées par la « monarchie Macronnienne », le plafonnement des indemnités Prud'homales est LE cadeau tant rêvé et obtenu par les courtisans du MEDEF. Dorénavant, lorsque les prudhommes jugeront le licenciement comme abusif, sans cause réelle et sérieuses, le salarié se verra attribuer une indemnité plafonnée en fonction de son ancienneté dans l'entreprise, faisant radicalement abstraction des causes et conséquences du licenciement. **Ce plafond sera en moyenne d'1 mois par année d'ancienneté.**



Accord de Participation:

Le nouvel accord de participation est sur le point d'être signé.

La CFDT est favorable à une signature, bien que cet accord, qui uniformise la participation sur toute l'UES, puisse encore être enrichi sur de nombreux points.

Jusqu'à aujourd'hui, si l'instance prud'homale, **surchargée**, avait beaucoup de difficultés à exercer une justice sociale, compte-tenu des moyens qui lui sont attribués, on lui reconnaîtra néanmoins sa capacité à organiser un débat contradictoire entre l'employeur et le salarié en vue de rendre un jugement permettant **de mesurer et de réparer à leur juste mesure les préjudices causés**. Avec cette réforme, ce ne sera plus le cas !

EN QUOI ça nous concerne nous collaborateurs d'ASTEK ?

Nous signons un CDI qui nous attache à l'entreprise ASTEK. Nos devoirs et nos droits y sont mêlés. Nous construisons ASTEK et contribuons à son développement au travers de



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
ASTEK

nos compétences et investissements. Le personnel de structure assure le bon fonctionnement de notre organisation. En majorité, nous sommes détachés du site Entreprise. Notre souci de bien faire au service de nos clients est le fondement du développement de notre entreprise.

Solidarité Émancipation
Indépendance **Autonomie**
Démocratie

Bilan Social 2016:

Vous pouvez accéder au **Bilan Social 2016** d'Astek, du (groupe) Astek et de l'UES à l'adresse suivante : <http://www.ceastek.fr/com/page/16>

Le Bilan Social est une mine d'information, alors n'hésitez pas à le consulter.

Nous ferons un focus sur les informations les plus importantes dans les prochaines communications CFDT.

Avec cette réforme ordonnée, conjuguée aux autres ordonnances (voir les prochaines coms), le CDI, ou ce qui en restera, deviendra une simple équation économique dépourvue de facteur humain. Où le seul souci porté par l'employeur à l'égard de ses collaborateurs pourra se résumer simplement dans leur capacité à très court terme à produire, sans qu'il ait à se préoccuper de suivre et de faire évoluer leurs carrières professionnelles à moyen terme, et encore moins à long terme. Elle octroiera à l'employeur un **bouclier financier** lui permettant des licenciements à peu de frais et dont les **risques pourront être chiffrés, avec une « contravention » minorée ou majorée en cas d'irrégularité.**

Les entreprises tentées par une politique de recrutement à « haute fréquence », de préférence à bas coût, se sépareront des salariés expérimentés, aux profils pointus et salaires conséquents, ou ceux dont les connaissances techniques tendent à l'obsolescence. Risquent de subir le même sort, les salariés qui ont passé beaucoup de temps chez le même client ou dans le même secteur d'activité, ceux épuisés par le travail de nuit ou les temps de trajet, des collègues femmes qui, avec leur compagnon, ont choisi d'avoir une famille. La sauvegarde des emplois est vraiment en DANGER.

Mais que faire ?

Vous inscrire dans une démarche citoyenne en votant massivement aux prochaines élections d'entreprise prévues en 2018. **Notre représentativité pour vous défendre et négocier vos intérêts tient en votre capacité à nous faire confiance.**

CONGÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES PARENTS D'ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS.

Lors de la dernière réunion DP, la **CFDT** a maintenu sa demande **d'application automatique** sans demande explicite de l'intéressé(e)... La direction étudiera la possibilité d'automatiser le processus lors du remplacement du logiciel de paye prévu en janvier.

En attendant, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFDT Astek (cfdtastek@gmail.com) pour plus de précisions sur la marche à suivre !

PRÉNOM ET NOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL PERSO :

SOCIÉTÉ :

BULLETIN À RETOURNER À :

CFDT BETOR PUB
SECTIONS CFDT - ASTEK
7-9, RUE EURYALE DEHAYNIN 75019 PARIS

Je souhaite avoir des informations de la CFDT.

Je souhaite devenir adhérent à la CFDT et participer activement à la défense de mes droits de salariés.

OU PAR MAIL :

CFDTASTEK@GMAIL.COM